

## **ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**

académie

LP de l'Acheuléen 21bis rue du 31 août 1944 80090 Amiens / Tel : 0322504300

> Personne à contacter : M. Pouillaude D.D.F

### **ACCEPTATION DE PFMP**

(Attention, ceci n'est pas une convention)

#### **CADRE RESERVE A L'ENTREPRISE**

Champs à remplir obligatoirement		
Nom ou raison sociale de l'entreprise : _		
Représentée par :(Nom et fonction)		
Adresse :		
Téléphone :	mail :	
Nom et fonction du tuteur du stage :		
Téléphone portable du tuteur :	mail :	

Vous voudrez bien préciser dans la grille ci-dessous, les horaires de travail sur une base de 35h.\*

	MATIN	APRÈS-MIDI	
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			
Samedi			

Le repos hebdomadaire de l'élève mineur doit être d'une durée minimale de deux jours consécutifs. La période minimale de repos hebdomadaire doit comprendre le dimanche, sauf en cas de dérogation légale. Pour chaque période de vingt-quatre heures, la période minimale de repos quotidien est fixée à quatorze heures consécutives pour l'élève mineur de moins de seize ans et à douze heures consécutives pour l'élève mineur de seize à dix-huit ans. Au-delà de quatre heures et demie de travail quotidien, l'élève mineur doit bénéficier d'une pause d'au moins trente minutes consécutives. Le travail de nuit est interdit :

- à l'élève mineur de seize à dix-huit ans entre vingt-deux heures le soir et six heures le matin ;
- à l'élève mineur de moins de seize ans entre vingt heures et six heures.

Ces dispositions ne souffrent aucune dérogation.

Cette acceptation de PFMP permettra d'établir la <u>convention de stage</u>. Celle-ci devra être <u>impérativement signée</u> <u>par les 4 parties</u> (chef d'entreprise ou son représentant, chef d'établissement, professeur principal et élève) <u>avant</u> le début de la PFMP.

Merci de bien vouloir cocher au verso les activités réalisables au sein de votre structure.

<sup>\*</sup>Concernant les élèves mineurs : La durée de travail de l'élève mineur ne peut excéder 8 heures par jour et 35 heures par semaine.



## **ANNEE SCOLAIRE 2024/2025**



LP de l'Acheuléen 21bis rue du 31 août 1944 80090 Amiens / Tel : 0322504300

# PERIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) DEMANDE DE STAGE

PERIODE DE STAGE :								
L'ENTREPRISE :								
NOM:	SIGNATURE	:	CACHET:					
DECIDE D'ACCEPTER EN PFMP								
L'ELEVE :		1						
NOM:		PRENOM:						
Classe: PREMIERE BAC PRO METIERS DE L'ELECTRICITE ET DE SES ENVIRONNEMENTS CONNECTES – P MELEC								
AFIN DE POUVOIR RÉ	ALISER L	ES ACTIVITES	S SUIVANT	ES:				
	hes à réalis	er		Oui	Non			
nterroger le client sur ses bes	soins.							
Sélectionner la  (les) fiche(s) q éaliser.	ualité corres	pondant aux trav	aux à					
Modifier l'ordonnancement des	activités.							
mplanter les constituants d'ui	n ouvrage.							
Poser les conduits, supports et es procédures, textes et règle			n appliquant					
Connecter les différents types	de conducte	urs.						
ransmettre à sa hiérarchie et au bon déroulement de l'exécu			tions utiles					
Rendre compte de façon exha	ustive des m	odifications effect	tuées.					
Définir la chronologie des activ	ités confiées	5						
ACCEPTATION DU PROFESSEUR : □OU	JI □NON	NOM ET SIGNATUR	RE DU PROFESSEL	<u>JR</u> :				